

## BANQUES.

**Banques (à charte) du Canada.**—On peut se former une idée exacte des progrès effectués par les banques du Canada en jetant un coup d'œil sur le tableau 35 qui donne le nombre de leurs succursales à différentes époques. Lors de la Confédération, ces succursales étaient au nombre de 123; au 31 décembre 1917, il y en avait 3,306, plus 121 autres établies dans d'autres pays. Le tableau 36 classifie ces succursales par provinces, d'après les informations fournies par l'Association des Banquiers Canadiens. Dans les tableaux 37 et 39 on verra que l'actif total des banques à charte (celles fonctionnant sous le contrôle de l'Etat et autorisées à émettre du papier-monnaie) s'élevait à \$2,689,835,181 au 31 décembre 1918, au lieu de \$2,323,163,783 en 1917, tandis que leur passif atteignait \$2,448,251,632, au lieu de \$2,081,733,392 en 1917. Les dépôts à elles confiés par le public canadien, au 31 décembre 1918, formaient une somme de \$1,669,507,617 (tableau 40) au lieu de \$1,565,419,884 en 1917. Au 31 mars 1917, les dépôts dans les caisses d'épargnes postales et autres régies par le gouvernement étaient de \$56,216,089 comparé à \$53,528,427 en 1916 (tableau 52).

**Réserves des banques.**—La Loi des Banques ne contient pas de dispositions quant à la quantité d'or que les banques doivent posséder pour la garantie de leurs billets en circulation et des dépôts de fonds; toutefois, elle dispose que cette réserve, quel qu'en soit le montant, devra être constituée à concurrence de 40 p.c. au moins, par des billets du Dominion; d'autre part, elle prescrit au ministre des Finances de remettre aux banques des billets du Dominion, en échange contre des espèces. Ainsi la réserve d'or qui garantit la circulation des billets du Dominion, est en même temps une couverture des opérations bancaires, à concurrence du montant de ces billets détenus par les banques, le gouvernement canadien étant le dépositaire de l'or des banques. Les espèces en caisse dans les banques constituent un autre élément de leur réserve d'or. Ces deux disponibilités représentent l'étalon d'or du système bancaire canadien. Outre les réserves déjà mentionnées, les banques canadiennes ont trois autres sources de disponibilités qui sont considérées comme réserves, étant réalisables presque instantanément pour parer à toutes éventualités; ce sont: (a) les créances liquides sur les banques hors du Canada; (b) les prêts à vue ou à court terme sur New-York; (c) et les valeurs aisément négociables. On en verra l'importance dans le tableau 48, qui indique également le passif des banques. Enfin le tableau 49 donne le pourcentage des réserves de chacune de ces catégories, par rapport au passif net.

De ce qui précède, il est facile de conclure que les importations et les exportations d'or sont de peu d'importance au Canada. Le besoin de numéraire, à certaine saison, étant satisfait par l'élasticité de la limitation de la circulation des billets, n'oblige pas à importer de l'or. De plus, lorsque les banques augmentent leurs balances soit à New-York, soit à Londres, elles le font en réescomptant des valeurs, mais sans exporter d'or. Si les banques canadiennes sont débitrices,